



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musique

Question écrite n° 72474

Texte de la question

M. Philippe Cochet alerte Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les textes de nombreuses chansons rap, légalement diffusées dans les média et circuits commerciaux officiels en France. Les textes de ces chansons font, souvent de façon non équivoque, l'apologie de la haine raciale, appelant explicitement au meurtre et au viol et incitent aux divers moyens très violents de rébellion contre les institutions de notre pays et plus généralement contre tous ceux qui respectent l'ordre social. Alors que de telles incitations sont clairement réprimées par le code pénal, il souhaiterait savoir pourquoi aucune poursuite n'est exercée par le procureur de la République contre les interprètes de ces textes.

Texte de la réponse

À ce jour, plusieurs procédures judiciaires ont été diligentées suite à la diffusion de chansons dont le contenu était susceptible de tomber sous le coup d'une qualification pénale, procédures qui ont parfois donné lieu à condamnation. Toutefois, la mise en oeuvre de poursuites pénales est conditionnée par le respect des règles qui gouvernent le droit de la presse découlant de la loi du 29 juillet 1881, notamment celle relative à la prescription de trois mois. En outre comme le soulignent certaines juridictions, en présence d'oeuvre de fiction se réclamant d'un genre artistique, l'élément intentionnel de l'infraction peut se révéler délicat à caractériser. Pour autant, au-delà de ces difficultés, les magistrats du ministère public restent vigilants pour apporter des réponses proportionnées aux propos qui dépasseraient le cadre de l'expression artistique.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72474

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2280

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5361